

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20230704_16

CONVENTIONS DE MUTUALISATION INGÉNIERIE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Date du Conseil Municipal : 4 juillet 2023
Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 36
Nombre d'absents : 21

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélie, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENNAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DUVOUX Dominique (à Marie-France MULOT), GOULLEY Martine (à Jean-Michel ADELIN), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicc, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DRAPPIER Michèle, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BRARD Aurélie.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n°24/2021 en date du 23 mars 2021 ;
- La délibération n° D20210330_09 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche engageant la Commune dans le dispositif Petites Villes de Demain, en date du 30 mars 2021 ;
- La délibération n° D20220705_14 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche engageant la Commune sur l'Opération de Revitalisation de Territoire, en date du 5 juillet 2022 ;
- La délibération n° D20230228_04 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la signature de deux conventions de mutualisation de l'ingénierie dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », en date du 28 février 2023 ;

Considérant :

- Le dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- Le programme de fiches actions, défini par les élus de la Commune au sein de l'ORT ;
- Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- Que la présente délibération vient corriger la délibération n° D20230228_04, notamment sur le taux de prise en charge de la Commune de Mesnil-en-Ouche sur le poste de chef de projet coordinateur.

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions multipartites de mutualisation, actant la répartition financière du coût du chef de projet coordinateur à 16,28 % et 17,85 % sur le poste de chef de projet ingénierie pour la Commune de Mesnil-en-Ouche ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.